

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 février 2016, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard , conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2016-02-026 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2016-02-027 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2016 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-02-028 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016-02

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2016, afin de transférer les sommes aux postes

budgétaires indiqués dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2016-02-029 COMPTES À PAYER 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 décembre 2015 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 547.80 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES	0.00 \$
TOTAL DU MOIS	12 547.80 \$

ADOPTÉE

2016-02-030 COMPTES À PAYER 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 février 2016 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	143 011.25 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES	571.78 \$
TOTAL DU MOIS	143 583.03 \$

ADOPTÉE

2016-02-031 CHAMBRE DE COMMERCE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve renouvelle son adhésion avec la Chambre de commerce de Ferme-Neuve pour l'année 2016 au montant de 229.95 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2016-02-032 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (PHOTOCOPIEUR)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 048.29 \$ soit versée comme second versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à

l'achat du photocopieur.

ADOPTÉE

2016-02-033 COOPÉRATIVE DE SANTÉ

CONSIDÉRANT que la coopérative de santé désire mettre fin à ses activités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve tient à ce que les services de santé se poursuivent dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'immeuble actuel et les différents équipements et mobiliers seront inclus dans la vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve autorise l'achat de l'immeuble du 70, 12e Rue à Ferme-Neuve.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition du 70, 12^e Rue pour la somme de 200 000 \$.

QUE le montant de 200 000 \$ soit pris à même le fonds de roulement et sera remboursé sur 10 ans.

QUE Me Jacinthe Fex soit mandaté à préparer le contrat.

ADOPTÉE

2016-02-034 INDEXATION 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le salaire des élus soit augmenté de 1,3 % pour l'année 2016.

QUE la rémunération de la conciergerie soit augmentée de 1,3 % pour l'année 2016.

QUE le salaire des pompiers soit augmenté de 1,3 % pour l'année 2016.

Les salaires pour 2016 seront les suivants :

	(taux horaire)
Directeur	30.68 \$
Assistants directeurs	27.14 \$
Officiers	22.43 \$
Pompiers	20.07 \$
Coût de la première heure d'intervention lors d'incendie en plus de l'heure de base	11.81 \$
Pour les pratiques et tout autre évènement	14.15 \$

Ces augmentations sont basées sur l'indice de consommation selon statistique Canada pour le Québec.

ADOPTÉE

2016-02-035 VENTE PAR SHÉRIF (LAC RINZO)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, conseillère soit autorisée à enchérir sur l'immeuble situé en bordure du Lac Rinzo à Ferme-Neuve jusqu'à la somme de 4 603.50 \$.

QU'un chèque de la somme de 4 603.50 \$ soit émis à l'ordre du *Shérif du district de Labelle*.

ADOPTÉE

2016-02-036 SUBVENTION OBNL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention 2016.

AFEAS	150 \$
Albatros Mont-Laurier	100 \$
Chevaliers de Colomb de Ferme-Neuve	150 \$
Club de patinage artistique de Ferme-Neuve	200 \$
Comité de bénévolat de Ferme-Neuve	1 000 \$
Comité d'action local Léonie Bélanger	200 \$
Filles d'Isabelle	100 \$
Fondation Martin Paquette	400 \$
Club du Bel Âge de Ferme-Neuve	150 \$
Club VTT Quad Villages H-L 15-106	3 500 \$
Ensemencement des Lacs	3 000 \$
Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve inc.	3 500 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2016-02-037 NOM DE RUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à la Commission de Toponymie d'officialiser le nom du chemin suivant:

Chemin Adrienne: du lot 5 090 445 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2016-02-038 DOSSIER RICHARD MEILLEUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve avait adopté la résolution 74-03-13 afin d'autoriser la dérogation mineure CCU-69-02-13;

CONSIDÉRANT que dans la résolution 74-03-13 le conseil donnait une date limite afin que Monsieur Meilleur se conforme aux exigences

municipales;

CONSIDÉRANT que ces délais sont dépassés et que la correspondance a été envoyée à Monsieur Meilleur l'informant de cette négligence;

CONSIDÉRANT que les délais ne sont pas respectés par Monsieur Meilleur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal constate que la dérogation CCU-69-02-13 n'est plus valide puisque celle-ci n'a pas été respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal après vérification et constatation, avise Monsieur Richard Meilleur que la dérogation mineure en lien avec la résolution 74-03-13 n'est plus valide puisque les délais n'ont pas été respectés et est donc réputé ne pas avoir d'existence.

QUE Monsieur Meilleur soit avisé qu'il doit maintenant respecter le règlement de zonage numéro 23 et ses amendements.

QUE l'inspectrice en bâtiment, informe Monsieur Meilleur des conditions édictées au règlement de zonage numéro 23 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-02-039

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 91-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91 RELATIF AUX NUISANCES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement portant le numéro 91-04 et modifiant le règlement numéro 91 relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté.

QUE le tout soit transmis à la cour municipale de la MRC Antoine-Labelle pour information.

ADOPTÉE

2016-02-040

MANDAT À LA MRCAL (RÈGLEMENT NUMÉRO 23-21)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal donne mandat à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage.

QUE l'inspectrice en bâtiment soit autorisée à communiquer avec les représentants de la MRC afin d'établir ledit règlement.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité confie à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière *chlorure de calcium solide en flocons* nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2016.

QUE la municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2016-02-042 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION - CHEMIN DU LAC PIONNIER

CONSIDÉRANT que la résolution déjà adoptée portant le numéro 2015-12-328;

CONSIDÉRANT la modification apportée par l'arpenteur-géomètre sur l'un des cadastres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le lot 5 090 388 apparaissant à la résolution numéro 2015-12-328 soit modifié pour y lire le nouveau numéro de lot soit le numéro 5 849 201.

ADOPTÉE

2016-02-043 SOUMISSION ISOLATION HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire installer un pare-feu à l'entrepôt rattaché au garage municipal;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise *Isolation Hautes-Laurentides* pour l'achat et l'installation d'un pare-feu à l'entrepôt rattaché au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de l'entreprise *Isolation Hautes-Laurentides* pour l'achat et l'installation d'un pare-feu à l'entrepôt rattaché au garage municipal.

QUE le directeur général soit autorisé à payer la somme de 16 100 \$ avant les taxes applicables à *Isolation Hautes-Laurentides*.

ADOPTÉE

2016-02-044 ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a fait appel à deux entreprises pour obtenir un prix d'achat pour l'achat d'une niveleuse usagée;

CONSIDÉRANT que les offres obtenues sont les suivantes :

Centre de réparation Léon Grenier inc.	80 000 \$ avant taxes
Services forestiers de Mont-Laurier Itée	55 500 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de Services forestiers de Mont-Laurier Itée pour l'acquisition d'une niveleuse usagée pour les besoins du service des travaux publics de la Municipalité de Ferme-Neuve telle que décrite dans sa proposition du 5 février 2016, au coût de 55 500 \$ plus les taxes applicables et ce tel que recommandé par le directeur des travaux publics dans son rapport du 8 février 2016.

QUE cette dépense soit prise à même le fonds de roulement et que le remboursement se fasse sur 10 ans.

ADOPTÉE

2016-02-045 MTQ (IMPLANTATION DE BALISES À LA TRAVERSE DE PIÉTONS)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports l'autorisation pour l'installation de balises de traverse de piétons devant la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve aux frais de la municipalité.

QUE le directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à entreprendre les démarches et à signer tous documents concernant les autorisations auprès du ministère des Transports pour l'installation de balises de traverse de piétons devant la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2016-02-046 MTQ - SUBVENTION DE 30 000 \$ PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve en partie les dépenses pour les travaux exécutés en 2015 sur les chemins du 3e rang de Gravel, des montées Baskatong et Leblanc, Circonscription de Labelle (Dossier n° 00022797-1 - 79097 (15)) pour un montant de 30 492.89 \$, sur une subvention de 75 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés en partie conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que les travaux restants seront terminés en 2016 tel que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2016-02-047 MTQ - SUBVENTION DE 44 000 \$ PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du 3e rang de Gravel, des montées du Baskatong et Leblanc Circonscription de Labelle (Dossier n° 00022932-1 - 79097 (15)) pour un montant subventionné de 44 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2016-02-048

DÉMISSION DE POMPIERS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la mise à jour de la liste des pompiers volontaires actifs et inactifs fournie par le directeur du service des incendies qui nous confirme la démission des pompiers volontaires suivants :

- Marc Aubin
- Mario Bourgeois
- Billy Daviault
- Robert Fournier
- Clément L'Heureux

ADOPTÉE

MODIFICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 94 (INCENDIE DE VÉHICULE AUTOMOBILE ET DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur Mario Lachaine qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 94 concernant l'intervention du service des incendies de la Municipalité de Ferme-Neuve lors de l'incendie d'un véhicule automobile et fixant les tarifs pour de telles interventions, ainsi que les tarifs payables lors de l'utilisation des pinces de désincarcération.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2016-02-049

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 février 2016 soit levée, il est 20 h 30.

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier